Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le
ID : 074-200006450-20241212-2024-DE

Groupement Local de Coopération Transfrontalière des Transports Publics Transfrontaliers

Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE
Affichage de la Convocation

28 novembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 12 décembre,
L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers s'est réunie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Patrice DUNAND, à Archamps, à 10h00, suivant convocation légale du 28 novembre 2024.

Nombre de délégués présents ou représentés : 7
Présents titulaires : Monsieur Hubert BERTRAND (Pays de Gex Agglo), Monsieur Julien BOUCHET (CC du Genevois), Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglomération), Monsieur Patrice DUNAND (Région Auvergne – Rhône-Alpes), Monsieur Serge DELSANTE (Région Auvergne-Rhône-Alpes),

Présents suppléants : Monsieur David FAVRE (GE),

Absents excusés : Monsieur Pierre MAUDET (GE), Madame Nuria GORRITE (VD), Monsieur Jean-Charles LAGNIAZ (VD),

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BOUCHET

N° 20/24 – Communication des rapports établis par les délégataires de service public (Alpbus Fournier, tpg et ABG)

Monsieur le Président rappelle que les délégataires de service public doivent produire, avant le 1er juin, un rapport relatif à l'activité déléguée.

Monsieur le Président précise que ce ou ces rapports doivent alors être inscrits à l'ordre du jour de la prochaine assemblée délibérante pour examen, conformément à l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales.

L'Assemblée du GLCT Transports Publics Transfrontaliers sur le rapport du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication du rapport établi par le délégataire de service public s'agissant du service public du transport public routier transfrontalier pour l'exercice 2023 (lignes exploitées par les tpg),

PREND ACTE de la communication des rapports établis par le délégataire de service public portant sur la gestion et l'exploitation des lignes de transports publics routiers de voyageurs Lignes Interurbaines Transfrontalières reliant le canton de Genève au département de Haute-Savoie pour l'exercice 2023 (lignes exploitées par Alpbus Fournier),

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le
ID : 074-200006450-20241212-2024-DE

PREND ACTE de la communication du rapport établi par le délégataire de service public s'agissant des lignes régulières routières de voyageurs reliant la communauté de Communes du Pays de Gex et le canton de Vaud pour l'exercice 2023 (lignes exploitées par ABG).

Fait et Délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Archamps, le 12 décembre 2024

Le Président
Patrice DUNAND